

SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX (CISSS) DE LA GASPÉSIE, TENUE LE VENDREDI 27 OCTOBRE 2017, À 9 H 30, PAR CONFÉRENCE TÉLÉPHONIQUE.

SONT PRÉSENTS :

- M^{mes} Jacqueline Babin, représentante du comité des usagers
Ann Béland, membre indépendant
Chantal Duguay, **présidente-directrice générale**
Nicole Johnson, membre indépendant
- MM. Gilles Cormier, **vice-président**, membre indépendant, par conférence téléphonique
Médor Doiron, membre indépendant
Magella Émond, membre indépendant
Jean-Marc Landry, membre indépendant
Kevin Lavoie, représentant du comité multidisciplinaire
Richard Loiselle, **président**, membre indépendant

ABSENCES MOTIVÉES :

- M^{mes} Yolaine Arseneau, représentante du milieu de l'enseignement
Marcelle Leblanc, représentante du comité des infirmières
Martine Larocque, représentante des médecins spécialistes
Sabrina Tremblay, représentante du comité régional sur les services pharmaceutiques
- MM. Philippe Berger, représentant des fondations du CISSS de la Gaspésie
Mark Georges, membre indépendant
Jean-François Lefebvre, représentant du département régional de médecine générale

INVITÉS :

- M^{me} Connie Jaques, présidente-directrice générale adjointe
- MM. Michel Bond, directeur des ressources hum., communications et affaires juridiques
Yves Whittom, chef du contrôle interne et de la reddition de comptes

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Après avoir constaté le quorum, M. Richard Loiselle, président, souhaite la bienvenue à tous et déclare la réunion ouverte à 9 h 34.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CA-CISSSG-09-17/18-64

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. **Ouverture de la séance et constatation du quorum;**
2. **Adoption de l'ordre du jour;**
3. **Direction des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques**
 - 3.1 La fusion des six systèmes d'information RH-PAIE vers une base de données unique pour le CISSS de la Gaspésie;
4. **Direction des ressources financières et approvisionnement**
 - 4.1 Emprunts à court terme contractés auprès de la Fédération des Caisses Desjardins du Québec;
 - 5.1 Information de la présidente-directrice générale

- 5.2 Information du président;
6. Levée de la réunion.

3. DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES, DES COMMUNICATIONS ET DES AFFAIRES JURIDIQUES

3.1 LA FUSION DES SIX SYSTÈMES D'INFORMATION RH-PAIE VERS UNE BASE DE DONNÉES UNIQUE POUR LE CISSS DE LA GASPÉSIE)

M. Richard Loiselle, président, invite M. Michel Bond, directeur des ressources humaines, communications et affaires juridiques, à présenter ce point.

Dans un contexte d'intégration régionale, ce dossier concerne la fusion des 6 systèmes d'information RH-PAIE vers une base de données unique pour le CISSS de la Gaspésie.

CA-CISSSG-09-17/18-65

CONSIDÉRANT que l'offre de service combinée (GRH – Financier – GRM) déposée par Logibec assure uniquement l'autofinancement du coût de fusion du système d'information GRH;

CONSIDÉRANT que l'offre de service déposée par Logibec pour la fusion du système d'information GRH est à un coût supérieur à celui proposé par MédiSolution;

CONSIDÉRANT que l'offre de service déposée par MédiSolution permet l'autofinancement du projet sur quatre ans (financier, équipe dédiée au projet et coûts d'impacts inclus);

CONSIDÉRANT que les membres du comité des ressources humaines ont été informés de la problématique, des enjeux et des étapes franchies, et que ces derniers accueillent favorablement la présente recommandation;

CONSIDÉRANT que les membres du comité de vérification ont été informés de la problématique, des enjeux et des étapes franchies, et que ces derniers accueillent favorablement la présente recommandation;

CONSIDÉRANT que MédiSolution est déjà un fournisseur à contrat avec le CISSS de la Gaspésie;

CONSIDÉRANT que l'autofinancement du projet est assuré et que la dérogation au mode de sollicitation sera entérinée lors de la production de la reddition de comptes au Conseil du trésor (art 13-4);

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'accepter l'offre de service déposée par MédiSolution;

D'autoriser madame Chantal Duguay, présidente-directrice générale du CISSS de la Gaspésie, à signer tous les documents afférents à l'exécution des présentes.

4. DIRECTION DES RESSOURCES FINANCIÈRES ET DE L'APPROVISIONNEMENT

4.1 EMPRUNTS À COURT TERME CONTRACTÉS AUPRÈS DE LA FÉDÉRATION DES CAISSES DESJARDINS DU QUÉBEC

M. Richard Loiselle, président, invite M. Yves Whittom, chef du contrôle interne et de la reddition de comptes, à présenter ce point.

Depuis le 1^{er} avril 2015, seul le Centre intégré de santé et de services sociaux de la Gaspésie peut emprunter en son nom et présenter des demandes à cet effet, et ce, à la suite de l'entrée en vigueur de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux (L.Q. 2015 chapitre1).

Suite à l'ouverture du compte auprès de la Fédération des Caisses Desjardins du Québec et considérant l'offre de service, nous sommes à l'étape d'organiser le financement à court terme pour le fonds d'exploitation et le fonds d'immobilisation et assurer ainsi les opérations courantes.

CA-CISSSG-09-17/18-66

ATTENDU QUE la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux, notamment par l'abolition des agences régionales (L.Q. 2015, chapitre 1), prévoit la fusion de l'Agence de la santé et des services sociaux de la Gaspésie/Îles-de-la-Madeleine (l' « Agence ») et des établissements publics (les « Établissements publics »);

ATTENDU QUE cette loi prévoit que les obligations et responsabilités de l'Agence et des Établissements publics sont maintenant assumées par le Centre intégré de santé et de services sociaux de la Gaspésie (le « CISSS »);

ATTENDU QUE le CISSS souhaite, conformément aux autorisations reçues du ministre de la Santé et des Services sociaux en vertu de lettres d'autorisation qu'il délivre de temps à autre, emprunter à court terme auprès de la Fédération des Caisses Desjardins du Québec pour le fonds d'exploitation et le fonds d'immobilisation;

ATTENDU QU'il est opportun d'autoriser ces emprunts et d'en approuver les conditions et modalités

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

1. QUE le CISSS soit autorisé à contracter un ou plusieurs emprunts à court terme auprès de la Fédération des Caisses Desjardins du Québec et à accepter à cette fin une offre de financement pour ceux-ci;
2. QUE les emprunts à court terme ainsi contractés comportent les conditions et modalités suivantes :
 - a) le taux d'intérêt payable sur les emprunts sera établi selon les critères déterminés par le ministre de la Santé et des Services sociaux en vertu des lettres d'autorisation qu'il délivre et en conformité à l'offre de service qui a été acceptée par le CISSS;

- b) l'encours total des emprunts à court terme devant être contractés aux termes de la présente décision et de l'entente ne devra, en aucun temps, excéder le montant autorisé de temps à autre par le ministre de la Santé et des Services sociaux en vertu des lettres d'autorisation qu'il délivre; et
 - c) les emprunts à court terme devront être contractés uniquement pour les fins spécifiées dans les lettres d'autorisation du ministre de la Santé et des Services sociaux, soit pour le fonds d'exploitation et le fonds d'immobilisation. Pour ce dernier fonds, il s'agit d'emprunts de types fonds d'équipement et fonds d'immobilisation.
3. QUE l'offre de financement à court terme soit approuvée et que deux personnes parmi le (la) président(e)-directeur(trice) général(e), le (la) président(e)-directeur(trice) général(e) adjoint(e) et le (la) directeur(trice) des ressources financières et de l'approvisionnement soient autorisées, pour et au nom du CISSS, à signer l'offre de financement de prêt à court terme, à consentir à toutes les clauses et garanties non substantiellement incompatibles avec les dispositions des présentes, à recevoir le produit net des emprunts à court terme ou, le cas échéant, à consentir à ce qu'il soit reçu par une personne désignée par le CISSS, à en donner bonne et valable quittance, à poser tous les actes et à signer tous les documents nécessaires ou utiles pour donner plein effet aux présentes;

5. INFORMATION

5.1 INFORMATION DE LA PRÉSIDENTE-DIRECTRICE GÉNÉRALE ET DU PRÉSIDENT

Poste au C. A. de la RAMQ

Le 28 juillet 2017, le conseil d'administration de la Régie de l'assurance maladie du Québec (C. A. RAMQ) lançait un appel de candidatures pour pourvoir un poste sur son C. A. attribué parmi les membres d'un conseil d'administration (C. A.) d'un établissement. Récemment, ils ont précisé certaines informations, selon lesquelles les candidats recherchés pour le C. A. de la RAMQ ne peuvent être des membres indépendants d'un C. A. d'un établissement au sens de l'article 131 de la LSSSS. Les candidatures recherchées doivent provenir des sièges réservés au collège électoral des usagers ou des représentants des milieux d'enseignement, puisque ces personnes ne sont pas des membres qui doivent avoir la qualité d'indépendance, toujours au sens de l'article 131 de la LSSSS. Mesdames Yolaine Arseneau et Nicole B. Johnson étaient les candidates ciblées et ont confirmé qu'elles ne poseraient pas leur candidature à ce poste.

Suivi au dossier de la Protection de la jeunesse

M^{me} Duguay expose les actions prises depuis le 18 octobre au niveau de la liste d'attente à la Direction de la protection de la jeunesse, service réception/traitement/signalement (RTS). M^{me} Jacques informe des moyens qui ont été mis en place et complète l'information en confirmant que les délais raisonnables dans la réception et l'évaluation des demandes seront atteints la semaine prochaine. Dossier à suivre.

5.2 INFORMATION DU PRÉSIDENT

M. Loïselle indique n'avoir reçu aucune nouvelle information.

6. LEVÉE DE LA RÉUNION

M. Loiseau remercie tous les membres de leur disponibilité.

CA-CISSG-09-17/18-67

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU de lever la séance à 10 h 35.



Richard Loiseau, président



Chantal Duguay, secrétaire